

Diagonales : Nul n'est propriétaire de l'avenir

06-09-2014

De nouvelles dispositions ont récemment abaissé de 10 à 3 le nombre de cartouches de cigarettes que les Français sont autorisés à importer en franchise fiscale d'un pays de l'UE. Entre 4 et 10, l'importation demeure exonérée à condition, en cas de contrôle, d'être en mesure de démontrer aux douaniers qu'on n'a pas l'intention de revendre la marchandise.

"Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la prévision", dit Chateaubriand. Certains fumeurs risquent d'être tentés par la politique !

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com